

**15^{ème} Trophée de
PHOTOGRAPHIE SUBAQUATIQUE EN PISCINE
« Olivier Grimbart »**

27 mars 2022



Le Trophée Olivier Grimbert est destiné à promouvoir la photographie subaquatique auprès des jeunes plongeurs de 8 à 16 ans, licenciés à la FFESSM. La première édition a été réalisée en 2006, en même temps que le championnat de France de photo en piscine.

Le 15ème Trophée Olivier Grimbert est organisé par la commission Photo-Vidéo du comité régional Auvergne Rhône-Alpes de la FFESSM et la section plongée du Stade de Vanves, avec le soutien de la commission nationale Photo-Vidéo de la FFESSM, en partenariat avec le Codep92. Il se déroulera à la piscine Roger Aveneau de Vanves le dimanche 27 mars 2022.

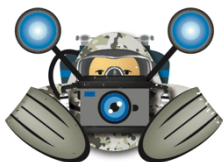
Le thème imposé est : Poisson d'Avril

LA COMMISSION NATIONALE PHOTO-VIDEO



Le photographe fixe l'instant magique du monde subaquatique. Cette activité à la fois sportive et artistique, fait appel à une technique en grande partie différente de celle pratiquée en photo terrestre, ceci tant par le matériel que par les exigences liées au milieu. La commission audiovisuelle, structurée dans chaque région, dispense depuis plus de 40 ans un enseignement continu de l'image sub. Des activités complémentaires de diaporama, et de modèles subaquatiques se greffent sur cette discipline. La photo pour les enfants se développe depuis quelques années. Sur le plan international, la France se situe parmi l'élite de la photo sous-marine.

LA COMMISSION PHOTO-VIDEO AURA



La commission Photo-Vidéo du comité régional AURA a pour vocation le développement de la pratique de l'image sous-marine de loisir et de compétition au sein de la région Auvergne Rhône-Alpes. Elle organise chaque année des compétitions ainsi que des stages en mer et en piscine ouverts aux plongeurs licenciés. Elle a créé le Trophée Olivier Grimbert, première compétition de photos en piscine destinée aux jeunes plongeurs.

LE STADE DE VANVES



La section plongée du Stade de Vanves accueille les jeunes comme les adultes. Pour tous, la formation est axée sur le respect de l'autre, sur la solidarité entre plongeurs, ainsi que sur le respect de l'environnement par la connaissance de la faune et de la flore. Elles permettent d'accéder à la découverte du monde sous-marin. Les jeunes plongeurs photographes du Stade de Vanves participent depuis plusieurs années au Trophée Olivier Grimbert. Depuis septembre 2017, 4 encadrants ont les diplômes permettant la pratique handisport.

LE CODEP 92



Le Codep92 et sa commission photo-vidéo forment et accompagnent les plongeurs dans la pratique de l'image sous-marine.

PISCINE

La piscine Roger Aveneau se situe 12 rue Larmeroux 92170 Vanves. Elle dispose d'un grand bassin de natation et d'un petit bassin. Cette piscine présente la particularité de traiter son eau avec le procédé d'ozonation, ce qui permet de limiter fortement la quantité de chlore utilisée.

PLONGEE

Il est demandé aux participants d'apporter maillot et bonnet obligatoire ainsi que leur matériel de plongée personnel. A la demande, quelques blocs, détendeurs, gilets stabilisateurs et plombs seront disponibles sur place.

JURY ET PALMARES ET PRESENTATION DES PHOTOGRAPHIES

La proclamation du palmarès ainsi que la présentation publique des photographies auront lieu en fin d'après midi.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Une équipe est composée au minimum d'un jeune photographe et d'un modèle, accompagnés par un responsable d'équipe obligatoirement adulte et de préférence initiateur.

Jeune photographe

Il est le seul autorisé à photographier.

Modèle

Il est sous la responsabilité du responsable de l'équipe.

Accompagnateur

L'accompagnateur adulte est responsable de l'équipe et de la sécurité. Il est l'interlocuteur de l'organisateur et de l'assistant de bassin. Il peut guider et aider le jeune photographe et le modèle.

Niveau de plongée

Jeune Photographe : plongeur de bronze recommandé

Modèle plongeur : plongeur de bronze recommandé,

Modèle en apnée : pas de niveau, 1m maxi si le modèle est âgé de moins de 8 ans

Accompagnateur adulte : initiateur recommandé.

REALISATION DES PHOTOGRAPHIES ET CHOIX DES IMAGES

Les jeunes photographes disposeront de 30 mn pour réaliser 20 photographies **maximum**. Les photos supplémentaires ne seront pas acceptées. Chaque participant sélectionnera deux photos parmi les 20 photos réalisées : une sur le thème imposé : **Poisson d'Avril** et une autre sur un thème libre. Les participants auront 30 mn pour sélectionner les photos présentées au jury.

INSCRIPTION DES EQUIPES

Date limite d'inscription et tirage au sort

La date limite d'inscription est fixée à 2 semaines avant la date prévue de la compétition, à savoir le 9 mars 2020. Le tirage au sort de l'ordre de passage sera effectué avant la compétition et communiqué aux équipes.

DEROULEMENT DU TROPHEE

Horaires prévisionnels

12h00 accueil des participants

12h30 briefing

13h15 premier passage

14h00 deuxième passage

14h45 troisième passage

15h15 fin du troisième passage

16h00 réunion du jury

17h30h proclamation des résultats et projection publique

Durant la réunion du jury, et si les conditions le permettent, une activité sportive ou culturelle pourrait être organisée à l'attention des participants et de leurs accompagnateurs.

